

# MANDAT DE TRANSMISSION

RESTAURER LA CONFIANCE ASSURÉ – DENTISTE – PROTHÉSISTE – MUTUELLE

# AVEC CE MANDAT VOUS DONNEZ LE DROIT À VOTRE DENTISTE DE TRANSMETTRE À NOTRE DENTISTE CONSULTANT LES ÉLÉMENTS DE VOTRE DOSSIER.

#### **NOTRE MUTUELLE S'ENGAGE SUR UN PLAN EN 3 POINTS:**

$\checkmark$	Respect de la convention nationale
	des Chirugiens-Dentistes

√ Respect du secret médical

√ Respect des bonnes pratiques médicales

(ou de son réprésentant légal) (OBLIGATOIRE)

#### Secret médical

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 sur les droits des malades a inséré dans le Code de santé publique un droit à l'accès direct des patients à leur dossier. Il s'agit d'un droit pour le patient, concrétisé au sein de l'article L1111-7 du code de la santé publique qui dispose :

.../... Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées et ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou d'une action de prévention, ou ont fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé, notamment des résultats d'examen, comptes rendus de consultation, d'intervention, d'exploration ou d'hospitalisation, des protocoles et prescriptions thérapeutiques mis en œuvre, feuilles de surveillance, correspondances entre professionnels de santé, à l'exception des informations mentionnant qu'elles ont été recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ou concernant un tiers..../...

# CE MANDAT AUTORISE VOTRE PRATICIEN À TRANSMETTRE <u>VOS</u> RADIOS ET DOCUMENTS RELATIFS À <u>VOTRE</u> SITUATION MÉDICALE À NOTRE MÉDECIN CONSULTANT

J'ai été informé que je dispose, à tout moment, de la possibilité de transmettre moi-même les pièces demandées à ma mutuelle.

(LE BÉNÉFICIAIRE DES SOINS)		
Je soussigné(e),		
Nom : DESSERPRIT	Prénom : PASCAL	E
Adresse : 3 B RTE DES AYNANS		
CP 70110 Ville : GOUHENAN		
Téléphone : 06.48.35.56.51		
Numéro adhérent : N065269		
Concernant mon plan de traitement :   Implar		ala = Orthodontia Donto faciala
Concernant mon plan de traitement . 🗆 implai	itologie i Protrieses 🗆 Maladie Parodolita	ale   Ofthodoffile Defito-faciale
(LE DENTISTE)		
Donne le mandat à mon docteur		
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
CP Ville :		
mail :	N° nation	al : 🗌 🗎 🗎 🗎 🗎 🗎
Pour transmettre tout élément lié à n	na situation médicale et mon pla	n de traitement dentaire :
Devis complet	<ul> <li>Téléradio (radio de profil)</li> </ul>	· Diagnostic et plan de traitement
• Radio pré-opératoire panoramique	Radio per-opératoire	Charting ou fiche parodontale
<ul><li>Cone beam (scanner dentaire)</li><li>Empreintes optiques</li></ul>	Radio post-opératoire	Déclaration de conformité
au  Docteur Richard Régnier, Dentiste Consultant		
MMC - 6 rue Paul Morel - 70000 VESOUL		
Fait à ·		SIGNATURE DU BÉNÉFICIAIRE DES SOINS

# **PRÉCISIONS IMPORTANTES**

<u>Essentiel</u>: la mutuelle ne demande pas de radio à visée administrative: toutes les radios (pré, per et post opératoire) que nous vous demandons font partie du <u>plan de traitement standard</u>, selon les données acquises de la science.

les radios panoramiques, rétroalvéolaires, Cone beam (scanner dentaire), téléradio ( radio de profil) ou empreintes optiques doivent être datés et identifiés informatiquement <u>conformément au code de la santé publique</u>.

Les mentions manuscrites ne sont pas acceptées. Votre radiologue garantit des clichés d'une qualité suffisante et des radios lisibles et interprétables. Une capture d'écran depuis l'outil informatique de votre dentiste ou radiologue est acceptée.

## **QUELS DOCUMENTS TRANSMETTRE POUR UN REMBOURSEMENT RAPIDE?**

Plan de traitement	Obtenir l'accord préalable de votre mutuelle	Vérifier le bon déroulement des soins	Valider les soins	Engager le remboursement des frais
IMPLANTS	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné d'une <u>radio panoramique</u> pré-opératoire et/ ou cone beam	Transmettre une radio per-opératoire vérifiant la bonne pose des implants avant pose des prothèses	Transmettre une radio post-opératoire (après la pose des prothèses)	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESES sur IMPLANTS (cas des dossiers sans couverture pour les implants)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné d'une radio per-opératoire (après la pose des implants mais avant celle des prothèses)		Transmettre une radio post-opératoire (après la pose des prothèses)	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
MALADIE PARODONTALE (non remboursée par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné : → d'une <u>radio panoramique</u> pré-opératoire → du bilan parodontal et du diagnostic précis			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
ORTHODONTIE ADULTE (non remboursée par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné:  → d'une radio panoramique pré-opératoire et d'une téléradio (radio de profil), à défaut les empreintes optiques  → du diagnostic précis et du plan de traitement			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESES (remboursées ou non par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste Si votre plan de traitement concerne des prothèses fixes sur 5 dents et plus : → joignez une radio panoramique pré-opératoire			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
INLAY-ONLAY	Transmettre le devis de votre dentiste		Transmettre la déclaration de conformité	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESE AMOVIBLE TRANSITOIRE	Transmettre le devis de votre dentiste		Transmettre la déclaration de conformité	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée

Devis 2476 Page 2/3

Identification du chirurgien-dentiste traitant

Docteur Thibaut JEANDET

Identifiant du praticien : N°RPPS : 10100450518 - N°ADELI : 704700194

Identification du patient

Nom et prénom : DESSERPRIT Pascale

Date de naissance : 18/02/1959

N° de sécurité sociale du patient : 2 59 02 25 388 172 74

Traite	Traitement proposé – Description précise et détaillée des actes										
N° de	No de et est	Cotation	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (**)		Honoraires limite de facturation	Honoraires dt prix de vente du dispositif médical sur mesure		Montant remboursé Assurance Maladie Obligatoire (****)	Montant non remboursé Assurance Maladie Obligatoire	Reste à charge
1	Haut	HBLD031	Prothèse adjointe définitive résine haut	56	1	1 100,00	1 100,00	182,75	182,75	917,25	917,25
2	11 12 13 14 15 16 21 22 23 24 25 26	HBLD262	Prothèse adjointe transitoire 12 dents	5 6	1	500,00	500,00	161,25	161,25	338,75	338,75
	TOTAL € (des actes envisagés) 1 600,00 344,00 1 256,00 1 256,00							1 256,00			

Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement. Date et signature du patient ou du (ou des) responsable(s) légal (légaux)

Signature du chirurgien-dentiste

# Notice explicative

Ce devis s'applique à tout traitement, pour lequel un dispositif médical sur mesure est nécessaire (prothèse dentaire essentiellement). Le chirurgien-dentiste vous précise la date du devis et la date de fin de validité de ce devis.

Votre chirurgien-dentiste vous informe des différentes possibilités de traitement qui vous sont offertes et peut vous proposer plusieurs devis le cas échéant.

Si vous désirez transmettre ce devis à votre organisme complémentaire pour connaître votre reste à charge, vous pouvez renseigner le pavé correspondant.

Dans ce devis, le chirurgien-dentiste décrit le traîtement qu'il vous propose ainsi que les différents matériaux utilisés. Il vous précise la nature de l'acte conformément à la Classification Commune des Actes médicaux (CCAM) ou pour les actes d'orthodontie, à la Nomenclature Générale des Actes et Prestations (NGAP). Lorsqu'un acte est non remboursable par l'Assurance Maladie Obligatoire, le chirurgien-dentiste indique dans la colonne Base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire la mention « NR » (Non remboursable). Par ailleurs, quand l'acte n'est pas décrit à la CCAM ou à la NGAP, le chirurgien-dentiste indique la mention « HN » (Hors nomenclature).

Lorsque le chirurgien-dentiste vous propose un ou des actes avec un reste à charge (après l'intervention de la complémentaire), il doit mentionner dans la partie « information alternative thérapeutique » du devis les actes sans reste à charge (panier 100% santé) ou à défaut avec un reste à charge maîtrisé constituant une alternative thérapeutique chaque fois qu'elle existe et si elle est ou non réalisée par le praticien

Le chirurgien-dentiste doit indiquer le lieu de fabrication du dispositif médical (exemple : couronne), qui peut être :

MMC
6 rue Paul MOREL
BP 80283
70006 VESOUL CEDEX
FEUILLET PATIENT

## ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008608

Valable du 05/12/2023 au 04/03/2024

#### **MME DESSERPRIT PASCALE**

#### **3B RTE DES AYNANS**

#### **70110 GOUHENANS**

**CONTACT** 

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Vesoul, le 5 décembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

Bénéficiaire : DESSERPRIT PASCALE Né(e) le :18/02/1959

<u>N° Dossier</u>: **N065269** <u>N° S.S</u>.: **2590225388172 74** 

<u>Date du devis</u>: **05/12/2023** 

Code Tiers National: 704700194 DR JEANDET THIBAUT 70200 LURE

\*\*\*\*

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Proth. amovible RAC0 1	1100.00	01		182.75	109.65	990.35	0.00
Proth. amo tran RAC0 1	500.00	11		161.25	96.75	403.25	0.00
TOTAUX	1600.00				206.40	1393.60	

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait **uniquement** par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

SERVICE DENTAIRE

**MMC** 6 rue Paul MOREL **BP 80283** 

**70006 VESOUL CEDEX** 

# **FEUILLET PRATICIEN (\*)**

# ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008608

Valable du 05/12/2023 au 04/03/2024

#### **DR JEANDET THIBAUT**

### 10 RUE DE FROIDETERRE

**70200 LURE** 

**CONTACT** 

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Vesoul, le 5 décembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Bénéficiaire</u>: **DESSERPRIT PASCALE** <u>Né(e) le</u>: **18/02/1959** 

N° Dossier: **N065269** N° S.S.: **2590225388172 74** 

Date du devis : 05/12/2023 Code Tiers National: 704700194

Cet accord préalable est établi en euros

	eet decord predicable est etabli en eares									
Libellé Prestation		Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge		
Proth. amovible RAC0	1	1100.00	01		182.75	109.65	990.35	0.00		
Proth. amo tran RAC0	1	500.00	11		161.25	96.75	403.25	0.00		
TOTAUX		1600.00				206.40	1393.60			

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait uniquement par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

L'assuré demande la dispense d'avance de frais et le paiement direct au p	praticien
pour la part remboursée par la mutuelle.	

Bon pour accord

Date Signature de l'assuré SERVICE DENTAIRE

(\*) à retourner, daté, signé, au service dentaire en cas d'accord de tiers payant